

CONVOCAION DE RENTRÉE

Licence Professionnelle

Aéronautique

Métiers de l'industrie : Industrie aéronautique

Parcours : Moteurs aéronautiques et spatiaux

Ville-d'Avray, le 1^{er} juillet 2024

Cher(e) étudiant(e),

C'est avec grand plaisir que nous vous retrouverons pour la **rentrée de la Licence Professionnelle Aéronautique Métiers de l'industrie : Industrie aéronautique, parcours : Moteurs aéronautiques et spatiaux** le

Lundi 2 septembre 2024 à 11h00

Bâtiment C. DUFOUR (A1) - Salle A1.233

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous invitons à procéder à votre inscription administrative selon les modalités indiquées sur la page suivante :

<https://cva.parisnanterre.fr/formation-et-scolarite/inscription-candidature>

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

Clément Annequin
Secrétariat LP AERO

Contact secrétariat pédagogique LP AERO

cannequin@parisnanterre.fr

Téléphone : 01 40 97 48 22

Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur

A l'issue de la procédure Ecandidat, votre candidature a été retenue en licence professionnelle Aéronautique et Spatiale de l'IUT de Ville d'Avray/Saint-Cloud/Nanterre.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès du secrétariat de votre département d'accueil via l'adresse secretariat-lpaero@liste.parisnanterre.fr
2. Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Vous signaler à la rentrée auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné **avant le 15 octobre** afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. L'équipe plurielle se réunira le **15 octobre** et vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

Remarques :

Attention, un handicap reconnu ayant donné lieu à un aménagement précédent ne sera pas automatiquement reconduit en Licence professionnelle.

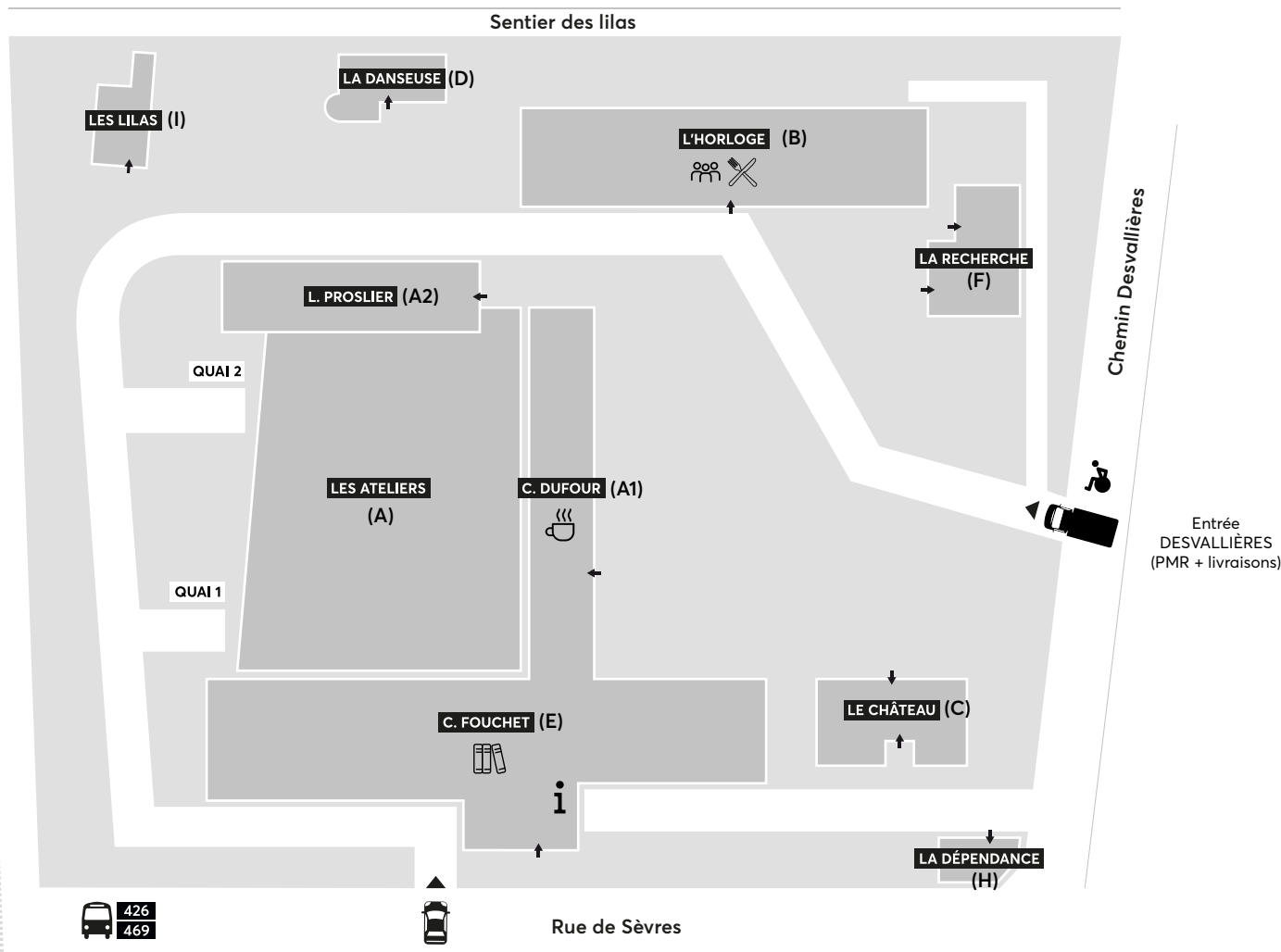
A l'issue de chaque semestre un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Plan du campus - Institut Universitaire de Technologie



Université Paris Nanterre



LES ATELIERS

ATELIERS
LABORATOIRES GTE
BUREAUX

LE CHÂTEAU

DIRECTION IUT
RESSOURCES HUMAINES
SERVICE FINANCIER

LA DANSEUSE

RELATIONS ENTREPRISES
APPRENTISSAGE
FORMATION CONTINUE
FIPMÉCA
UFR SITEC

C. DUFOUR

SCOLARITÉ GÉNÉRALE
DÉPARTEMENT GTE
LP AÉRONAUTIQUES ET SPATIALES

C. FOUCHET

ACCUEIL
AMPHITHÉÂTRES
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE
LABORATOIRES GTE
LABORATOIRES GMP

L'HORLOGE

DÉPARTEMENT GEII
SERVICE INFORMATIQUE
CHAMBRE ANÉCHOÏDE
LABORATOIRES ÉLECTRONIQUE
LABORATOIRES INFORMATIQUE
RESTAURANT UNIVERSITAIRE
CAFÉTÉRIA

LES LILAS

SERVICES TECHNIQUES
PATRIMOINE

L. PROSLIER

DÉPARTEMENT GMP
LABORATOIRE GTE

LA RECHERCHE

REPROGRAPHIE
LIVRAISONS
LABORATOIRES - LEME / LTIE



Gare SNCF
Sèvres - Ville-d'Avray
à 200 m.